

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SUBLIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame AUDRY Régine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07

Date de convocation du Conseil municipal : 21.09.2024

Etaient présents : AUDRY Régine, GORIN Jean-Paul, ROBLIN Delphine, LASNIER Florence, CHARPENTIER Valérie, CHOLLET Jean-Luc, MALETA Nathalie, BARBIER David.

Absents excusés : FOREST David (pouvoir donné à Florence LASNIER), CHARPENTIER Valérie, GOSSE Edouard, FAURE Nelly (pouvoir donnée à Nathalie MALETA)

Mme MALETA Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du PV de la réunion précédente du conseil Municipal.

Ordre du jour de cette séance :

- Projet accessibilité PMR Mairie : devis du CIT (en PJ)
- Remplacement chauffe-eau logement communal rue de la Tannerie : Devis VAILLY ELECTRIC en PJ + M. JOLY (à venir)
- Devis M. MONTAGU Chezal Charpy
- Devis externalisation sauvegardes données ordinateur : devis Berger Levraut en PJ + pré requis matériel : 16 GO de RAM (nous avons actuellement 8 GO) : devis IDBERRY en PJ.
- Délibération modification statuts du SIAEP (extension aux communes de Vailly et Ménetou-Râtel)
- Délibération modificative budget 2024 à la demande du SGC Baugy : Section d'investissement : recette + 6550 € à l'article 2023 ; dépense + 6650 € à l'article 2132 (jeu d'écriture).
- Délibération abrogation des PLANS D'ALIGNEMENTS de 1883.
- Protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale : obligation de participation de l'employeur à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance (montant minimum de 7 € en labellisation ou en contrat groupe). Dossier à présenter au CST avant le 19 octobre 2024
- Point accompagnement dans le bus à la rentrée de septembre + garderie
- Désignation d'un référent "ambroisies"
- Achat de sapins de NOEL
- Caméra + jardin du souvenir au cimetière ?
- Pour information : Audiences devant la cour administrative de Versailles le 17.09.2024 (M. Garnier architecte) et devant le Tribunal Judiciaire de Bourges le 22.10.2024 (Consorts LALLEE/VON HUECK)
- Pour info : FPIC 2024 (en PJ) + infos CDC + diverses réunions élus
- Questions diverses

Projet accessibilité PMR Mairie : devis du CIT :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait présenté lors de la dernière séance de juillet 2024 un devis du CIT (Cher Ingénierie des Territoires) qui proposait une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la mairie avant même d'avoir chiffré le projet d'accessibilité en lui-même.

Madame le Maire présente aujourd'hui la solution envisagée et l'approche financière chiffrée par le CIT :

Il s'agirait de créer une nouvelle voie d'accès par la droite du bâtiment de la Mairie et d'utiliser ainsi l'entrée de plain-pied derrière l'établissement.

Montant estimé : 241 600 € HT (y compris honoraires : 2 960 € HT d'AMO, 23 400 € HT de MO, contrôle technique 1440 € HT, coordinateur SPS 900 € HT)

Bien que ce projet semble être éligible aux subventions DETR/DSIL et Département du Cher, les élus ne souhaitent pas se précipiter au vu du montant prévisionnel important et demandent à Madame le Maire de contacter d'autres organismes comme par exemple le CAUE qui avait déjà élaboré un projet en juillet 2018.

Affaire à suivre lors d'une prochaine réunion de conseil.

Devis Présentés par les entreprises :

- MONTAGU Bernard pour la remise en état du chemin communal du Chezal Charpy : 2 304 ,00 € TTC
- BERGER LEVRAULT pour la sauvegarde externalisée des données de la mairie : 493,92 € TTC/ an + installation unique 218,40 € TTC
- IDBERRY pour le rajout d'une barrette de mémoire de 8 GO aux 8 GO actuels de l'ordinateur du secrétariat (pré requis souhaité par Berger Levrault : 16 GO) : 306,00 € TTC
- METHIVIER pour réparation du tracteur CASE : 1 319,00 € TTC et du broyeur à accotements : 2 131,24 € TTC
- VAILLY ELECTRIC : pour la fourniture et pose d'un coffret 4 prises + disjoncteur au terrain de tennis : 853,20 € TTC
- AXIONE pour connaître le problème lié à l'installation de la fibre dans le logement communal rue de la Tannerie : 316,54 € TTC

Devis acceptés par les élus.

Remplacement du ballon d'eau de la chaudière par un chauffe-eau thermodynamique dans le logement communal rue de la Tannerie :

Madame le Maire expose les faits suivants à l'assemblée :

Les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en logement communal rue de la Tannerie datent de 1997. A l'époque une chaudière fuel avec production d'eau chaude intégrée avait été installée.

Une pièce défectueuse fait que la production d'eau chaude ne fonctionne plus et cette pièce n'est plus vendue, compte tenu de l'âge de l'installation.

Il est donc temps de prévoir un système de chauffe-eau plus adapté.

Madame le Maire présente à l'assemblée 2 devis de fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique :

(système de production d'eau chaude, composé principalement d'une pompe à chaleur et d'un ballon de stockage d'eau, qui capte l'air ambiant du domicile pour en extraire les calories et les utiliser pour chauffer l'eau sanitaire que l'occupant va consommer – simple d'installation, économique en consommation d'électricité et nombreux atouts pour l'environnement) :

- Entreprise VAILLY ELECTRIC (18260 Vailly/Sauldre) : 2 863,42 € HT
- Entreprise JOLY Anthony (18300 Bannay) : 2 826,70 € HT

L'entreprise JOLY Anthony est la moins disante.

Le financement de l'opération pourrait être assuré comme suit :

- uniquement à l'aide des ressources générales du budget de l'exercice 2024.

Madame le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à se prononcer quant à la convenance du dit projet et au choix de l'entreprise.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à la majorité :

* **DECIDE** le remplacement du chauffe-eau au sein du logement communal rue de la Tannerie

* **CHOISIT** l'entreprise JOLY Anthony (18300 Bannay) pour réaliser ce remplacement, soit pour la somme de 2 826,70 € HT

* **APPROUVE** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus

* **DIT** que cette opération sera réalisée sur l'exercice de l'année 2024

* **AUTORISE** Madame le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ACTE : 018211802566-20240927-DEL270924-01 DE / Date de réception en Préfecture : 04/10/2024

Décision modificative n°1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les crédits suivants :

Section d'investissement :

DEPENSES	RECETTES
Article 2132 (041) : 6 550,00 €	Article 2023 (041) : 6 550,00 €
TOTAL : 6 550,00 €	TOTAL : 6 550,00 €

ACTE : 018211802566-20240927-DEL270924-02 DE / Date de réception en Préfecture : 04/10/2024

Modifications statutaires : extensions du périmètre du syndicat d'eau potable Val de Loire Pays Fort aux communes de Ménetou-Râtel et Vailly-sur-Sauldre et prise de la compétence "assainissement collectif "à la carte périmètre :

Madame le maire informe le conseil municipal de la décision du comité syndical du syndicat d'eau potable Val de Loire Pays Fort à l'unanimité le 3 juillet 2024

- ✓ d'accepter la demande de la commune de Ménetou-Râtel d'adhérer au SMAEP val de Loire Pays Fort au 1^{er} janvier 2025
- ✓ d'étendre le périmètre du SMAEP à la commune de Vailly-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2025
- ✓ d'étendre les compétences du syndicat en prenant la compétence "assainissement collectif " à la carte

Madame le maire indique qu'il convient d'émettre un avis sur chacune de ces 3 décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✓ **accepte** l'extension du périmètre du syndicat à la commune de Ménetou-Râtel suite à la demande de celle-ci au 1^{er} janvier 2025
- ✓ **accepte** l'extension du périmètre du syndicat à la commune de Vailly-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2025
- ✓ **accepte** l'extension des compétences du syndicat à la compétence "assainissement collectif " à la carte
- ✓ **accepte** les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération intégrant ces modifications de périmètre et de compétences.

ACTE : 018211802566-20240927-DEL270924-03 DE / Date de réception en Préfecture : 04/10/2024

Délibération abrogation des PLANS D'ALIGNEMENTS de 1883 :

N'ayant pas assez de renseignements, ce sujet est reporté à une prochaine séance.

Protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale :

Obligation de participation de l'employeur à compter du **1er janvier 2025** pour le risque **prévoyance** (montant minimum de 7 € en **labellisation** ou en **contrat groupe**).

Dossier à présenter au CST avant le **19 octobre 2024** pour sa séance du **25 novembre 2024**.

Les élus décident de présenter le dossier au CST (Comité Social Territorial) avec une participation au financement des contrats et règlements **labellisés** auxquels les agents choisiraient de souscrire pour le risque **PREVOYANCE**.

Le montant mensuel décidé de la participation : **7 euros** par agent à compter du **1er janvier 2025**.

Suivant l'avis du CST en date du 25 novembre 2025, les élus confirmeront la participation de la commune par délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Point accompagnement dans le bus à la rentrée de septembre + garderie :

Il se trouve qu'il y a un seul enfant à la garderie en cette rentrée scolaire 2024/2025.

Il a été décidé précédemment que l'agent gérant la garderie devait accompagner les enfants dans le bus. Elle ne peut donc pas être et à la garderie et dans le bus en même temps.

En attendant que l'élève normalement à la garderie puisse obtenir une carte de bus pour Subligny-Savigny-Subligny, il est exceptionnellement accueilli à la mairie 30 minutes le matin de 08h30 à 09h00 et de 16h30 à 17h00.

Par ailleurs, pour une question de sécurité, il est demandé à l'agent de fournir son attestation de formation en tant qu'accompagnatrice dans le bus à laquelle elle avait participé il y a quelques années.

Enfin, il pourrait être envisagé de demander une participation à la commune de Savigny-en-Sancerre car l'accompagnatrice surveille également les enfants de cette commune.

Désignation d'un référent "ambroisies" :

Il est décidé d'envoyer un mail aux agriculteurs pour savoir si l'un d'entre eux pourrait se porter volontaire.

MARCHE de NOEL - ARBRE DE NOEL - Décorations DE NOEL :

- Pour information : Marché de NOEL repris par l'association LA BEROUETTE en lieu et place de l'association LES CONVIVIALES DU PAYS FORT au profit cette année des enfants des écoles du RPI, le 23 novembre 2024

- Arbre de NOEL : Chaque année il y a de moins en moins de participants à la petite soirée organisée conjointement entre le comité des fêtes et la municipalité. Les élus s'interrogent : faut-il maintenir cette tradition pourtant instaurée il y a près de 30 ans ? un courriel va être envoyé aux familles concernées pour savoir si elles pensent être présentes à l'arbre de NOEL le vendredi 20 décembre 2024.

- Décorations de NOEL : une petite réunion sera prévue entre élus pour connaître les achats et les décors à réaliser.

Repas des personnes de 70 ans et plus :

- Repas des personnes de 70 ans et plus : organisé le samedi 07 décembre 2024. Devis de Monsieur GREMY, traiteur à Pouilly-sur-Loire accepté : 35 euros/personne – Menu choisi par les élus.

Bulletin municipal :

Une réunion de la commission chargée de l'élaboration du bulletin sera prochainement organisée. Un devis sera demandé à COLOPRINT.

Achat de caméras :

Une au cimetière

Une au terrain de tennis

Une à l'atelier

Madame le Maire est chargée de se renseigner des coûts et des modalités d'installation.

Jardin du Souvenir au cimetière :

Les pompes funèbres FRELAT à Sainte-gemme-en-Sancerrois doivent rencontrer Madame le Maire pour expliquer ce qui peut être aménager au cimetière. L'agent technique pourra ensuite aisément réaliser les travaux.

Procédures :

Pour information :

Audiences :

- devant la cour administrative de Versailles le 17.09.2024 (contre M. Garnier architecte)

- devant le Tribunal Judiciaire de Bourges le 22.10.2024 (contre les Consorts LALLEE/VON HUECK)

FPIC 2024 :

La commune doit reverser la somme de 6 902 euros.

FANFARE De Boulleret :

Une soirée animée par la FANFARE de Boulleret sera organisée le vendredi 04 octobre 2024 à 20h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

